

Trente-six ans s'écoulèrent avant que sonnât l'heure de la glorification. Enfin cette heure arriva ; le 13 mars 1900, la Sacrée Congrégation émettait un vote favorable au sujet du martyre du vénérable Jean. Le dimanche 25 mars, Sa Sainteté Léon XIII sanctionnait publiquement ce vote et faisait publier le décret approuvant le martyre ; le 8 avril fut lu devant le Souverain Pontife le décret déclarant qu'on pouvait procéder sûrement à la béatification. Le long procès était dès lors terminé. Le dimanche 27 mai, l'Eglise inscrivait l'humble Apôtre franciscain au catalogue des Bienheureux, et la promulgation du décret allait redire aux extrémités du monde que les fils du glorieux Patriarche d'Assise n'ont point dégénéré.

FR. AL. . . . O. F. M.



Nouvelles de Rome



Deux anniversaires de Léon XIII. — Le deux mars, le Souverain Pontife entrait dans sa 92^{ème} année et recevait à cette occasion les félicitations du Sacré Collège. Le lendemain, il célébrait le 23^{ème} anniversaire de son élévation à la tiare. Ce double anniversaire, si rare dans l'histoire des papes, est une nouvelle preuve de la spéciale protection dont la divine Providence couvre l'auguste Vieillard du Vatican, qui est entré dans la 24^{ème} année de son Pontificat. Après saint Pierre et Pie IX, aucun pape n'avait eu cette longévité pontificale. Les familiers de Léon XIII le félicitaient de ses 23 années de règne et de sa merveilleuse santé : « Oui, répondit le Pape, Dieu merci, Nous sommes bien portant. Quand Nous fûmes élu, il y a 23 ans, Nous ne comptons guère que sur une année de règne. Mais aujourd'hui Nous Nous sentons bien plus vigoureux. »

Prions pour la conservation de l'auguste Vieillard, Vicaire de Jésus-Christ.